

HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1.968.000 €
Siège social : C/O société OPPORTUNITES - 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS
R.C.S. Paris n° 775.554.595

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes consolidés ;
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes consolidés ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par une perte de (26.500)€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant total de 4.542€.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 60.404€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (26.500)€, en totalité au poste « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL sise Espace Entreprise du Makila, 3 route de l'Aviation, 64200 BASSUSSARY (RCS BAYONNE 383.824.240), Commissaire aux comptes titulaire, et de la société CABINET D'AUDIT CHRISTIAN SABAROTS sise 3 chemin de l'Aviation, 64200 BASSUSSARY (RCS BAYONNE 502.226.558), Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en remplacement de leurs fonctions, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 26 Rue Leon Noel, 06400 CANNES (RCS CANNES 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejonc des Moulinais, 31500 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent-procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.